

quelques clichés que nous a servis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les libéraux n'ont pas soufflé mot. J'espère qu'ils sont prêts à expliquer à leurs commettants la raison de leur silence au sujet d'une question d'une importance capitale pour les Canadiens.

Il est bon de faire brièvement l'historique du traité du Columbia afin de rappeler que l'idée d'aménager le fleuve remonte à vingt ans et qu'elle offrait une occasion unique de collaboration internationale puisque l'entreprise, permettant de fournir de l'énergie au Canada et d'empêcher les inondations aux États-Unis, devait être profitable aux deux pays. Par conséquent, l'un et l'autre avaient des motifs louables de collaborer de quelque façon à l'aménagement du bassin du Columbia.

Le général A. G. L. McNaughton a joué un rôle de pionnier à cet égard et je tiens à ajouter, pour la gouverne des générations à venir, qu'il a connu beaucoup de succès à titre de président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale. De temps à autre, on se permet de le critiquer, mais ceux qui le font ne sont, bien souvent, pas dignes de nouer le cordon de sa chaussure. En effet, c'est lui qui a réussi à réaliser l'unanimité, non seulement au sein de la délégation canadienne, mais même parmi la section américaine de la Commission, au sujet de la mise en valeur du bassin du Columbia selon les termes de la séquence 9A, ce qui aurait été extrêmement avantageux pour notre pays.

Le plus bel hommage rendu au plan du général McNaughton vient d'un ancien ministre de la Justice, l'honorable Davie Fulton, qui a souvent répété que c'était le plan que le gouvernement conservateur aurait préféré. Comme les honorables députés le savent, un comité mixte a également soumis un rapport intitulé «Le rapport aux gouvernements des États-Unis et du Canada sur l'aménagement coopératif des ressources hydrauliques du bassin du Columbia». Soumis le 28 septembre 1960, il énonçait certains principes fondamentaux dont on pourrait s'inspirer pour établir cette collaboration internationale.

Si on avait suivi le plan élaboré par le général McNaughton, approuvé par la Commission conjointe internationale et énoncé en principe par ce comité mixte, nous serions

extrêmement heureux aujourd'hui d'appuyer ce traité, mais le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est immédiatement opposé au plan McNaughton et on y a apporté des modifications fondamentales. Je n'ai pas à entrer dans le détail car cette question a été débattue à fond au comité des affaires extérieures.

L'honorable Davie Fulton, qui était le ministre chargé de ces négociations au nom du Canada, a reconnu que le traité, tel qu'il l'avait rédigé, était un pis-aller, et c'est sur cette base que le précédent premier ministre, le très honorable J. G. Diefenbaker, a signé le traité, au nom du Canada, à Washington en janvier 1961. Il fut aussi signé par le président des États-Unis.

Le traité n'a pas été soumis au Parlement, bien que ce gouvernement ait été au pouvoir durant plus de deux ans après la signature du traité. Il n'a pas été soumis au Parlement parce que le gouvernement précédent s'est rendu compte que le gouvernement de la Colombie-Britannique, qu'il croyait en faveur du traité, s'est refusé à laisser les avantages d'aval revenir au Canada sous forme d'énergie électrique. La base de cette entente, c'était que la moitié de l'énergie accrue livrée par suite de la construction des barrages serait livrée à la Colombie-Britannique à Oliver. Mais le premier ministre de la province, M. Bennett, voulait vendre les avantages d'aval à un prix soit global, soit composé de versements continuels. L'honorable Davie Fulton, et c'est tout à son honneur, s'est opposé à cela. Il a parcouru la Colombie-Britannique de long en large pour parler contre la vente des avantages. Dans un discours prononcé à Prince-George, il a déclaré qu'il s'agirait d'un marché imprévoyant qui nous ridiculiserait aux yeux du monde entier. Il a refusé de se soumettre devant la pression exercée par le gouvernement provincial.

J' imagine quel a été son chagrin quand il a constaté, dans le discours du trône de l'automne 1962, que le gouvernement conservateur annonçait son intention de permettre la vente d'énergie en vrac à l'étranger, ce qui, bien entendu, a désarçonné M. Fulton.

L'hon. M. Dinsdale: L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question? Il sait, je crois, que le traité lui-même permet la vente des avantages d'aval.

M. Douglas: Il n'en permet pas la vente sur la base que voulait M. Bennett; c'est